

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00912
Numéro SIREN : 802 647 529
Nom ou dénomination : RVP LA GARDE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 14133

RVP LA GARDE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 Euros
Siège social : 12, Allée des 4 chemins
83130 LA GARDE
RCS TOULON 802 647 529

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Et le quatre juillet,
à onze heures,

les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la direction.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

La SARL SRC INVEST possédant	50 actions
Monsieur Romain PEZZONI	50 actions
Monsieur Mathieu VINCENT	50 actions
TOTAL :	150 actions

Total des parts des associés présents : 150 actions représentant la totalité du capital social.

Monsieur Clément RUBERT, Président, assiste à l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération du directeur général Romain PEZZONI
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'aucun salaire ne sera versé au directeur général, Monsieur Romain PEZZONI au titre de son mandat du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

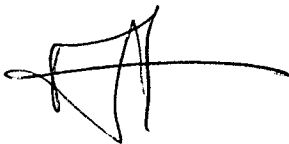
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

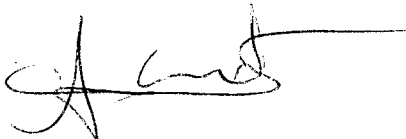
Monsieur Mathieu VINCENT
Directeur Général Actionnaire



SRC INVEST
Actionnaire



Monsieur Clément RUBERT
Président



Monsieur Romain PEZZONI
Directeur général Actionnaire

